

Le LABEL Bonusrépar articles de Bricolage et de JARDIN thermiques

Votre guide pratique pour appliquer le Bonus Réparation sur
les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques



sommaire

1	Le Bonus Réparation : faciliter la réparation au quotidien	3
→	Le Bonus Réparation, qu'est-ce que c'est ?	3
→	Et le label BonusRépar Bricolage et Jardinage Thermique ?	3
2	Les avantages de la labellisation	4
3	Devenir un réparateur labellisé	5
4	Valoriser votre engagement auprès de vos clients	7
5	Quels sont les articles éligibles au Bonus Réparation ?	8
6	Le parcours d'une réparation avec le Bonus Réparation	10
7	La plateforme de remboursement : votre outil de gestion au quotidien	12
→	Créer et accéder à votre compte	13
→	Éditer la facture	14
→	Effectuer une demande de remboursement	15
→	Enregistrer une demande de soutien	16
8	Bonus réparation : les bons réflexes à adopter	18
9	Ecologic simplifie la gestion de vos équipements usagés	19



Le Bonus réparation : Faciliter la réparation au quotidien

Le Bonus Réparation, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un dispositif visant à allonger la durée de vie des produits, en soutenant les réparateurs locaux. Inscrit dans la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), le Bonus Réparation a été pensé pour encourager les citoyens à réparer leurs articles plutôt que les remplacer, et ainsi **participer à réduire la production de déchets**.

Concrètement, il vous permet de :

- Proposer une remise directe à vos clients sur la facture de leurs réparations
- Être remboursé par Ecologic sous 15 jours
- Rejoindre un réseau de réparateurs reconnus
- Bénéficier d'une prime administrative de 5€ pour chaque réparation effectuée

Et le label BonusRépar Bricolage et Jardinage Thermique ?

Le label "**BonusRépar Bricolage et Jardinage Thermique**" est le Bonus Réparation dédié de la filière REP ABJTh (Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques), porté par Ecologic.

Financée par les éco-contributions versées par les metteurs en marché à Ecologic, cette aide est adressée à la fois aux consommateurs et aux réparateurs, pour favoriser une dynamique globale d'économie circulaire.

Déjà

+ 2,5 m
de réparations
remboursées
dans toute la
France !

Les avantages De La LABELLISATION



1 Offrez une remise qui ne vous coûte rien

Vous appliquez la remise, et Ecologic vous rembourse : simple et rapide. Vous offrez un prix réduit à vos clients, sans perdre un centime.



6 Récupérez une prime administrative

Pour chaque réparation effectuée avec le BonusRépar, Ecologic vous verse 5€ de prime, en compensation du temps passé à traiter chaque demande.

43%

des clients affirment que le bonus réparation a eu un fort impact sur leur décision de faire réparer



2 Levez le frein à la dépense

Vous affichez un prix qui incite le client à réparer chez vous.

6 BÉNÉFICES DU BONUS RÉPARATION



5 Affichez votre engagement pour la planète

Réparer, c'est préserver les ressources : vous participez à allonger la durée de vie des objets.

8 à 30 KG

de CO2 par appareil évités grâce à la réparation



3 Gagnez en visibilité

Votre atelier est référencé sur les sites d'Ecologic et de l'ADEME, et visible sur le site e-reparation.fr, utilisé par des milliers de clients.



4 Valorisez votre savoir-faire

Le label est un gage de sérieux, de qualité et d'engagement environnemental pour les consommateurs : il vous distingue et rassure vos clients.

68%

des réparateurs labellisés l'ont fait pour montrer leur sérieux

Devenir un réparateur LABELLISÉ

Pour proposer le BonusRépar Bricolage et Jardinage Thermique à vos clients, vous devez rejoindre le réseau des réparateurs labellisés par Ecologic.

Comment obtenir la labellisation ?

1

Créez votre
compte en ligne
sur la plateforme
dédiée

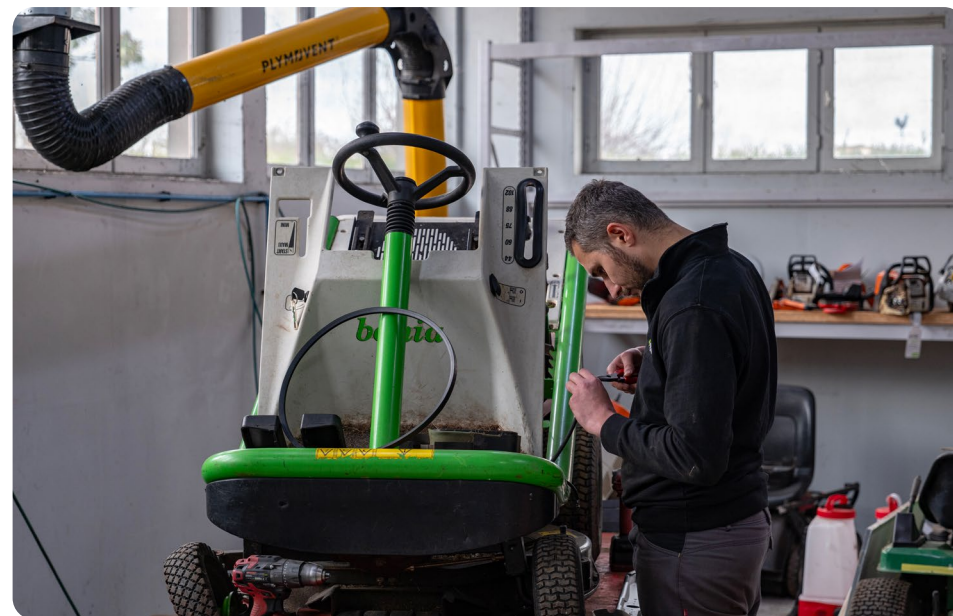
2

Remplissez
le formulaire et
envoyez les pièces
justificatives
requis

3

Un audit
documentaire
est mené avant la
validation de votre
labellisation sous
15 jours ouvrés

C'EST
GRATUIT



à noter



Si vous êtes producteur, metteur sur le marché

Assurez-vous d'être enregistré comme metteur en marché des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques. Tout établissement de réparation bénéficiant d'un label doit respecter les dispositions de la loi AGECE : être à jour du paiement des écocontributions au titre de la Responsabilité Élargie du Producteur et veiller à ce que ses fournisseurs respectent aussi ces obligations.

Si vous n'êtes pas encore enregistré ou que vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur ecologic-france.com

Quels sont les critères d'éligibilité pour être labellisé ?

- **Ancienneté de l'activité**
6 mois minimum
- **Compétences**
Au moins 1 responsable d'atelier qualifié, ou avec 2 ans d'expérience
- **Moyens**
Atelier conforme et articles adaptés aux réparations prévues
- **Proximité de la réparation**
Pour des clients dans un rayon inférieur à 30km

Quelles sont les obligations d'un réparateur labellisé ?

En tant que réparateur labellisé, vous vous engagez à respecter plusieurs obligations, pour garantir le bon fonctionnement du dispositif du BonusRépar :

- **Informez vos clients**
de l'existence du dispositif BonusRépar
- **Assurer une garantie de 3 mois**
sur les réparations soutenues par le Bonus Réparation
- **Appliquer les soutiens financiers**
indiqués dans la grille officielle du BonusRépar
- **Maintenir vos informations à jour**
sur la plateforme de remboursement

ICI !



accéder à La PlateForme

Valoriser votre engagement auprès de vos clients

Votre labellisation BonusRépar est un avantage pour votre activité : rendez-la visible auprès de vos clients ! Un affichage clair et une communication transparente sont l'occasion de **faire connaître votre engagement et d'attirer de nouveaux clients.**

Ecologic vous propose **un kit de communication clé en main pour valoriser votre labellisation en ligne ou en magasin.** Vous pouvez également créer vos propres supports et outils.

Dans votre magasin

- Des affiches informatives et pédagogiques
- Un mémo sur le fonctionnement du dispositif
- Des vitrophanies à positionner sur les vitrines et portes de votre atelier / magasin
- Des autocollants à poser sur un véhicule
- 1 chevalet à positionner sur votre comptoir pour expliquer à vos clients les avantages à faire réparer son matériel chez un réparateur labellisé

Sur votre site internet et vos réseaux sociaux

- Des visuels et bannières en différents formats pour votre site et vos réseaux sociaux
- Des contenus pour vos réseaux sociaux, newsletter ou site internet
- 1 signature mail type pour vos communications quotidiennes



astuce

Informez vos clients que vous proposez un service labellisé Bonus Réparation !

- Affichez sur votre vitrine le sticker "réparateur labellisé" pour montrer que vous êtes un réparateur de confiance et valoriser votre démarche.
- Récupérez et utilisez les logos et éléments graphiques officiels mis à disposition par Ecologic pour une communication simple et efficace.
- Mettez en évidence les montants de Bonus Réparation sur votre comptoir, en utilisant le kit de communication officiel fourni par Ecologic ou vos propres supports, lisibles et clairs.

quels sont Les articles éligibles au Bonus réparation?

Le Bonus Réparation s'applique à tous les articles de bricolage et de jardin thermiques. Pour chaque article éligible, **un montant fixe est défini pour le bonus, et déduit directement de la facture client.**

OUTILLAGE THERMIQUE PORTATIF



Aspirateur souffleur,
Souffleur à main,
Souffleur à dos



Pulvérisateur,
atomiseur à dos



Débroussailluse
à main



Coupe-bordure



Tronçonneuse
à chaîne,
Tronçonneuse
sur perche



Taille-haie avec
ou sans perche



Outil Multifonction :
combisystème ou
multisystème



Nettoyeur haute
pression

25€ pour des
réparations
≥ 65 € TTC

40€ pour des
réparations
≥ 100 € TTC

TONDEUSES THERMIQUES



Tondeuse à conducteur
porté



Tondeuse à conducteur
marchant

40€ pour des
réparations
≥ 100 € TTC

90€ pour des
réparations
≥ 250 € TTC

OUTILLAGE THERMIQUE NON PORTATIF



Fraise à neige à
conducteur marchant
poussée



Scie à bûches



Débroussailluse
à roues



Scarificateur,
démousseur, aérateur



Motobineuse,
motoculteur,
microbineuse



Pompe à eau



Brouette à moteur
thermique
(2 ou 4 roues)



Fendeur
des bûches



Tarière

40€ pour des
réparations
≥ 100 € TTC

Assurez-vous que la réparation demandée par le client est bien concernée par le BonusRépar :



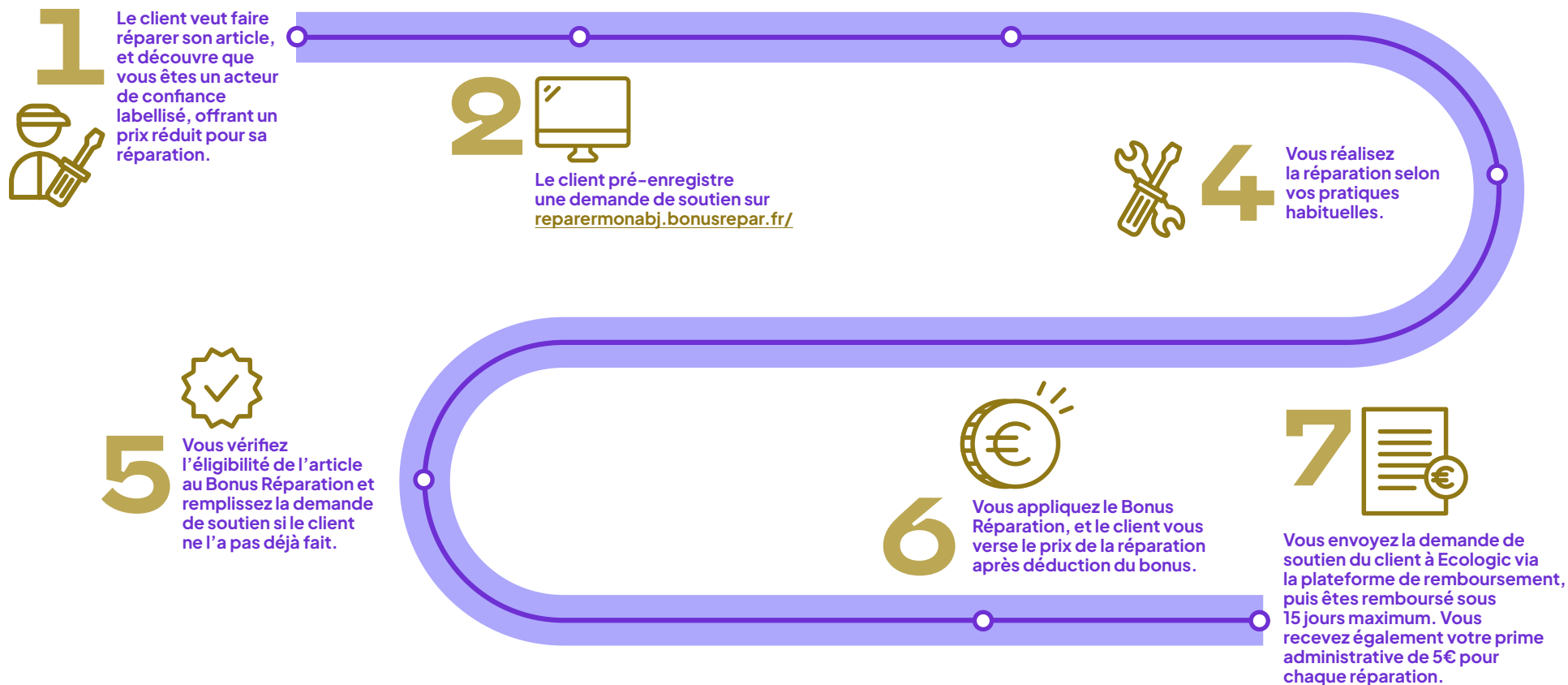
Remise en état de fonctionnement d'un "article de bricolage et de jardin thermique" pour allonger sa durée de vie



Opérations de maintenance (révisions, entretiens, vidanges...) et non-fonctionnelles (action cosmétique, ajout d'accessoire...)

Le Parcours D'une réparation avec Le Bonus réparation

Le Bonus Réparation s'intègre dans votre processus de réparation habituel, grâce à la plateforme de remboursement dédiée : abj.reparateur-bonusrepar.fr



astuce



Faites vos demandes de remboursement régulièrement !

- N'attendez pas la fin du mois ou du trimestre, et soumettez vos demandes au fil de l'eau afin d'éviter tout rejet ou oubli.
- Pensez bien à conserver les pièces justificatives nécessaires à l'aboutissement des demandes.



La Plateforme de Remboursement: Votre outil de Gestion Quotidien

Vous devez maintenant centraliser les demandes de vos clients et suivre les remboursements des bonus. La plateforme de remboursement est l'outil qu'Ecologic met à votre disposition pour gérer l'ensemble des démarches liées au Bonus Réparation Bricolage et Jardinage Thermique.

Un outil simple pour piloter votre activité

Accessible en ligne, ou en scannant le QR Code ci-dessus, la plateforme regroupe toutes les fonctionnalités nécessaires au bon suivi du dispositif.

Elle vous permet notamment de :

- déclarer vos interventions,
- transmettre vos justificatifs,
- assurer le suivi administratif.

Adopter les bons réflexes au quotidien

Une utilisation régulière de cet outil vous aide à :

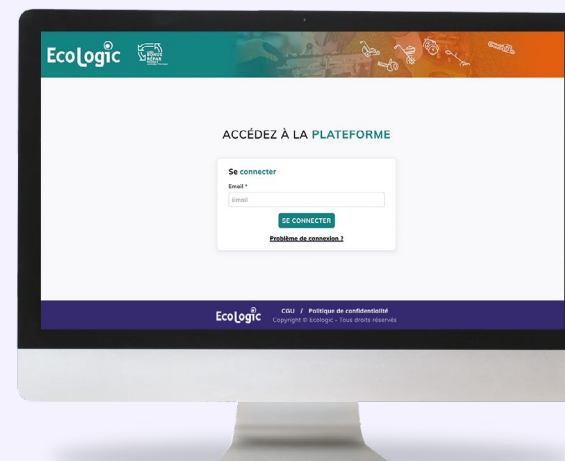
- éviter les oublis,
- fluidifier vos demandes,
- accélérer vos remboursements.

ICI !



accéder à La Plateforme

créer et accéder à votre compte



à noter

Automatisez vos demandes de remboursement en utilisant une clé API ou un logiciel de caisse ! Grâce à la clé API Ecologic, vos demandes de remboursement peuvent être envoyées directement depuis vos logiciels de gestion, sans ressaisie. Pour connaître les logiciels compatibles, contactez Ecologic sur label@abj.bonusrepar.fr.

1 Vous recevez un mail d'Ecologic

Quelques jours après l'obtention de votre certificat de labellisation, Ecologic vous transmet par mail **un lien vers la plateforme de remboursement** depuis l'adresse mail : no-reply@ecologic-france.com

3 Créez votre mot de passe

Renseignez de nouveau l'adresse mail associée à votre compte pour la confirmer, et **définissez votre mot de passe** (12 caractères minimum, avec des lettres, chiffres et caractères spéciaux). Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur **S'inscrire** et à saisir une nouvelle fois votre mot de passe pour confirmer la création du compte !

2 Activez votre compte

Cliquez sur le lien pour **activer votre compte** et définissez votre mot de passe : **indiquez sur la plateforme l'adresse mail** sur laquelle vous avez reçu le lien d'activation et cliquez sur **Se connecter**

Une page de confirmation s'ouvre : cliquez sur **Valider** pour poursuivre la procédure et créer votre mot de passe.

4 Connectez-vous sur la plateforme

Une fois votre compte créé, rendez-vous sur la page d'accueil : entrez votre adresse mail, cliquez sur **Se connecter** puis saisissez votre mot de passe dans la page de connexion dédiée.

ICI !



POUR UTILISER LA CLÉ API, [CLIQUEZ ICI](#)

ÉDITER LA FACTURE



Facture

NOM DE VOTRE ENTREPRISE
REPARMOTOCULTURE
Code postal, Ville
Téléphone / Télécopie
E-mail
SIRET
Nom
Code postal, Ville
Téléphone

N° DE FACTURE : 101
REF. CLIENT : ABC12345
DATE : 20/11/2023
DATE : 20/11/2023
REF. CLIENT : ABC12345

Tâche	Conditions de paiement
Réparation transmission	Du à réception
Type d'ABI / marque / Numéro série	
Tondeuse thermique autotractée / Marque AAA / NS 12345YHJFSE	

Description	Quantité	Montant HT	Total
Prestation	1,00	250,00 €	250,00 €
Coût des pièces	1,00	25,00 €	25,00 €
Frais de déplacement			0,00 €

Totaux
TOTAL DU HT : 275,00 €
Montant TTC : 330,00 €

2 Bonus réparation ABI : 50,00 €
1 Montant final TTC (reste à charge client) : 280,00 €

Après avoir procédé à la réparation, vous restituez l'article au client, et devez éditer la facture correspondante à votre intervention.

Quel montant facturer au client ?

- 1 Le montant total à faire apparaître sur la facture équivaut au reste à charge après déduction du Bonus Réparation.
- 2 Le montant du Bonus Réparation vous sera ensuite directement remboursé par Ecologic, sur le RIB indiqué lors de la labellisation.

S'assurer de la conformité de la facture

La facture que vous éditez pour votre client doit être conforme aux standards du label BonusRépar, et doit nécessairement faire apparaître les informations suivantes :

Informations du produit

- Informations du client
- Nom, prénom, numéro de téléphone... Sans ces informations, le dossier peut être rejeté !
- Catégorie de l'article, marque et numéro de série

Mention "Bonus Réparation"

- À indiquer sous le montant TTC de la facture.
- En l'absence de cette mention, le remboursement du bonus ne pourra pas être déclenché !

EFFECTUER UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Une fois la réparation effectuée, vous retrouvez sur la plateforme de remboursement la demande client depuis la page d'accueil, dans la section « Recherche d'une demande ».

1 Recherchez une demande de soutien

Indiquez le code de la demande (communiqué par le client ou émis après la création de la demande par vos soins) ou faites une recherche avec le nom et le mail du client, puis cliquez sur **Rechercher**

2 Mettez à jour le prix de la réparation

Si le montant effectif de la réparation est différent du montant estimé, vous devez mettre à jour le prix de celle-ci. Indiquez également si vous avez utilisé des pièces issues de l'économie circulaire au cours de votre intervention.

3 Complétez les champs requis

- Type de réparation
- Lieu de réparation
- Numéro de facture & téléchargement de ladite facture
- Montant des pièces, de la main d'œuvre et frais de déplacement
- Montant réel éligible au soutien TTC (hors frais de déplacement)
- Montant total TTC de la réparation

Le montant réel est conforme au seuil de déclenchement du soutien

Cliquez sur **Soumettre**

Le montant réel n'est pas conforme au seuil de déclenchement

Cliquez sur **Clôturer**

Si vous souhaitez compléter votre demande ultérieurement

Cliquez sur **Enregistrer** puis sur **Retour**

Votre demande de soutien est bien enregistrée : vous recevrez le remboursement du BonusRépar sous 15 jours ouvrés !

enregistrer une demande de soutien

Compléter un pré-enregistrement

1 Recherchez une demande pré-enregistrée

Depuis la page d'accueil de la plateforme, **renseignez le code de validation** fourni par le client dans la section → **Recherche d'un pré-enregistrement** ← puis cliquez sur **Rechercher**

3 Saisissez le montant de la réparation

Après avoir estimé le montant de la réparation demandée par le client, saisissez-le dans la section → **Montant estimatif des réparations éligibles au soutien TTC** ←

→ **Le montant est inférieur au seuil d'éligibilité**

Cliquez sur **Abandonner**

→ **Le montant est éligible**

Cliquez sur **Prendre en charge** pour vous assigner le pré-enregistrement.

2 Consultez les informations fournies par le client

Après avoir trouvé la demande de soutien pré-enregistrée par le client, vous pouvez **accéder aux informations** qu'il a fournies sur son article à réparer et les vérifier.

→ **Le dossier est incomplet ou invalide**

Si à partir des informations fournies, vous estimez ne pas pouvoir prendre en charge la réparation, cliquez sur **Annuler**

→ **Le dossier est conforme**

Si les informations confirment l'éligibilité de la demande, cliquez sur **Accéder** pour renseigner le montant estimatif de la réparation

à noter

Le code de validation du client lui est envoyé par mail suite à son pré-enregistrement sur la plateforme

astuce

Vérifiez l'éligibilité de chaque demande !

Avant d'enregistrer une demande de soutien, vérifiez les points suivants :

- 1 demande par personne (même nom et prénom)
- 1 demande par produit (ex : une tondeuse ≠ une tronçonneuse)
- Respect du plafond annuel : le nombre de bonus dont un client peut bénéficier chaque année est limité

Remplir une demande à la place d'un client

Dans le cas où le client n'a pas procédé lui-même au pré-enregistrement de sa réparation, vous pouvez le faire à sa place.

1 Créez une nouvelle demande

Depuis la page d'accueil de la plateforme, cliquez sur **Nouvelle demande**

3 Renseignez les informations du produit

Sélectionnez le type de produit concerné par la réparation parmi la liste proposée, indiquez la marque de l'article et téléchargez une photo du produit.

5 Optionnel : sauvegardez votre demande

Si vous n'avez pas la possibilité de remplir toutes les informations à fournir, vous pouvez sauvegarder le pré-enregistrement et le compléter plus tard.

2 Saisissez les coordonnées du client

Indiquez sur la plateforme les coordonnées du client : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail, code postal...

4 Saisissez le montant de la réparation

Estimez le montant de la réparation (exprimé en TTC) et indiquez-le. Ce montant pourra être modifié au moment de procéder à la réparation.



à noter

Si le client a déjà rempli un pré-enregistrement pour une autre réparation, renseignez son nom et cliquez sur **Nouvelle demande** pour que ses coordonnées soient pré-remplies



Bonus réparation : Les bons réflexes à adopter

La check-list pour appliquer le BonusRépar en toute simplicité

-   **PRODUIT ÉLIGIBLE VÉRIFIÉ**
-   **MONTANT DU BONUS CONFORME APPLIQUÉ**
-   **INFOS CLIENT COMPLÈTES**
-   **INFOS PRODUIT et réparation COMPLÈTES**
-   **FACTURE CONFORME**
-   **GARANTIE DE 3 MOIS ASSURÉE**
-   **DEMANDE ENVOYÉE**
-   **DOSSIERS SUIVIS**
-   **AFFICHAGE et communication EN PLACE**
-   **DOCUMENTATION CLIENT DISPONIBLE**

ecologic SIMPLIFIE LA GESTION DE VOS ÉQUIPEMENTS USAGÉS

En tant que réparateur, vous pouvez confier gratuitement vos équipements électriques et thermiques usagés à Ecologic, qui garantit leur prise en charge dans le respect de la réglementation. Les services sont financés par les éco-contributions versées par les producteurs. Vous bénéficiez ainsi d'une solution clé en main, sans frais de traitement.

Les services à votre disposition :

- **Collecte gratuite** de vos équipements usagés à partir d'un certain seuil
- **Valorisation financière de vos équipements usagés :**
 - 110 €/tonne pour les équipements thermiques
 - une rémunération variable (€/t) sur l'ensemble des équipements collectés, calculée selon le tonnage moyen par enlèvement. Plus le volume stocké avant la collecte est important, plus la valorisation financière est avantageuse
- **Mise à disposition gratuite de contenants adaptés pour vos clients et pour vos activités** (mobilier, palbox, caisses grillagées, caisses cartons, benne sur demande...)
- **Demandes d'enlèvement en ligne**, avec suivi des opérations et reporting
- **Documents de traçabilité** : certificat de traitement, statistiques, BSD (bordereau de suivi déchets)...

Activez facilement votre service de collecte et de reprise

- **Vous organisez la reprise dans votre atelier ou magasin**, grâce au mobilier de collecte
- **Vous informez vos clients**, via les supports de communication qui vous sont fournis
- **Vous stockez les équipements dans votre atelier ou magasin**, grâce aux contenants mis gratuitement à votre disposition
- **Vous programmez un enlèvement** directement en ligne, une fois vos contenants remplis, pour qu'Ecologic se charge de leur collecte.

BESOIN D'INFOS ?

Devenez partenaire d'Ecologic et bénéficiez d'une solution de collecte simple, conforme et financée.

T. 01 30 57 79 09

contact@ecologic-france.com

ICI !



Pour mettre en place vos solutions de collecte, [ça se passe par ici !](#)

**BESOIN D'AIDE ?
nous vous
accompagnons**

01 30 57 79 09 #4
label@abj.bonusrepar.fr

- Site internet
abj.label-bonusrepar.fr
- Plateforme pro
abj.reparateur-bonusrepar.fr

EcoLogic

15 avenue du Centre, 78280 Guyancourt
01 30 57 79 09
contact@ecologic-france.com
ecologic-france.com
in   

